



**NOTE DE
SYNTHESE
BP 2021**

Conseil Communautaire du 29/03/2021

La préparation du budget 2021

Rappel réglementaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été réalisé à la suite du **débat d'orientation budgétaire** qui a eu lieu le 8 février 2021.

En 2021 la collectivité dispose de 9 budgets :

- **3 budgets principaux** : PRINCIPAL - SPANC – AEROPORT
- **6 budgets annexes** : Eau - Assainissement - Aménagement numérique du territoire - Grand Cycle de l'eau-Collecte - traitement déchets ménagers-Transports

Le budget primitif est soumis au vote le 29 mars 2021 par le conseil communautaire.

Eléments de contexte

Rappel Contexte

Nîmes Métropole a été créée le 31 décembre 2001. L'EPCI se compose aujourd'hui de 39 communes.

La population INSEE 2020 s'établit à 262 289 habitants (Base 2018).

Du fait d'un calendrier électoral bouleversé par la crise sanitaire, de façon tout à fait exceptionnelle, le budget 2021 n'est proposé à l'approbation des conseillers communautaires qu'après le démarrage de l'exercice en cours.

De façon à ne pas pénaliser l'activité des services de Nîmes Métropole, des crédits leur ont été alloués par anticipation.

Un niveau d'endettement élevé et des déséquilibres budgétaires importants (14,3 M€) entraînés par la crise sanitaire, des déficits préexistants, la baisse des crédits apportés par l'Etat, et la non reconduction d'éléments exceptionnels favorables ont fortement impacté la préparation du budget 2021.

Les éléments clés du budget 2021 (M€)

<u>L'existence préalable de déséquilibres financiers importants :</u>	14,3 M€	
- Impact de la crise sanitaire :		5,3 M€
- Impact des décisions de l'Etat :		2,0 M€
- Situation financière initiale de Nîmes métropole :		4,0 M€
- Éléments non récurrents de l'exercice précédent :		3,0 M€

<u>Des économies de fonctionnement importantes :</u>	7,1 M€	
- Economies évoquées en comité de redressement		4,5 M€
- Economies résultant des réunions d'arbitrage budgétaires (services & élus)		1,8 M€
- Economies complémentaires		0,8 M€

<u>Des arbitrages sur les investissements :</u>	70 M€	
- Modification du rythme de réalisation des autorisations de programme (ex T2)		
- Décalage (ex rénovation de réservoirs) ou annulation (ex EERIE) de certains projets		

Actions des élus de Nîmes Métropole

Objectifs & priorités

Suite à la mise en évidence d'un endettement très important (479 M€ fin 2020), le budget primitif s'inscrit dans un objectif de redressement des comptes de l'agglomération :

- Améliorer l'épargne brute
- Améliorer le ratio de capacité de désendettement

tout en préservant les priorités :

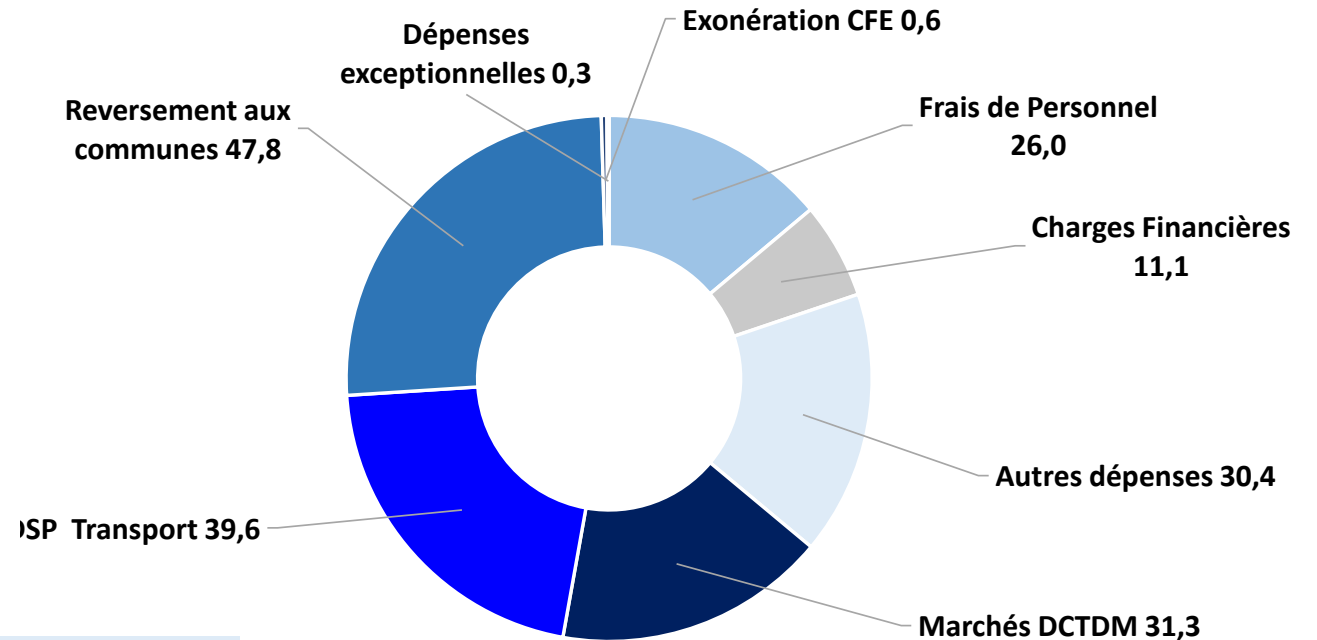
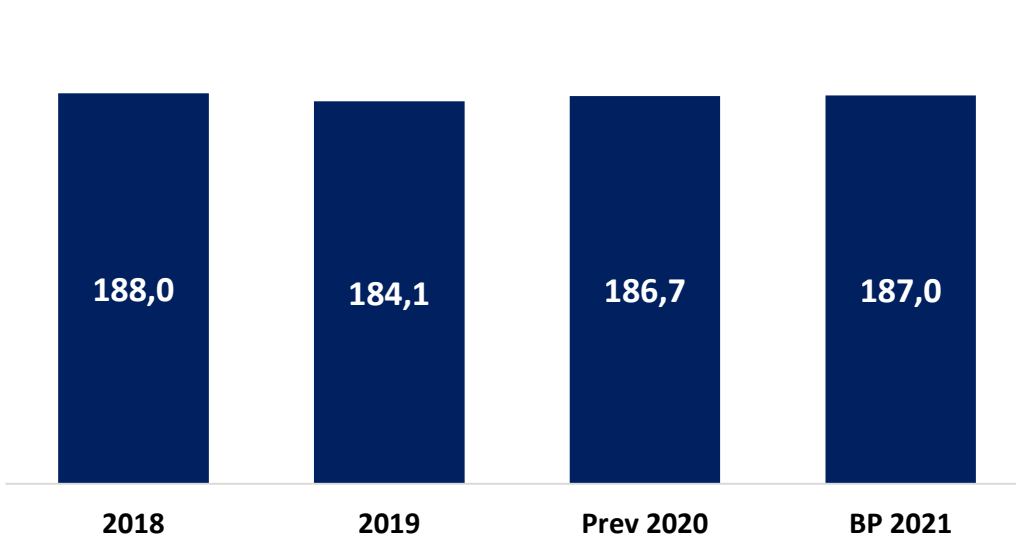
- Protection des biens et des personnes
- Développement économique du territoire
- Transport : assurer un maillage plus cohérent

Pour cela l'exécutif a décidé de :

- constituer un comité de redressement pour proposer des actions correctrices devant conduire à réduire les charges de fonctionnement pour améliorer l'épargne brute
- Poursuivre les recherches d'optimisation jusqu'à mi mars de façon à limiter autant que possible la hausse des recettes fiscales nécessaires à l'équilibre des budgets.

Dépenses des sections fonctionnement (M€)

Dépenses budgétées pour 2021 (Hors opérations inter-budgétaires)



Une stabilité des dépenses de fonctionnement maintenue dans la durée

Charges des sections fonctionnement

Effectifs de la collectivité

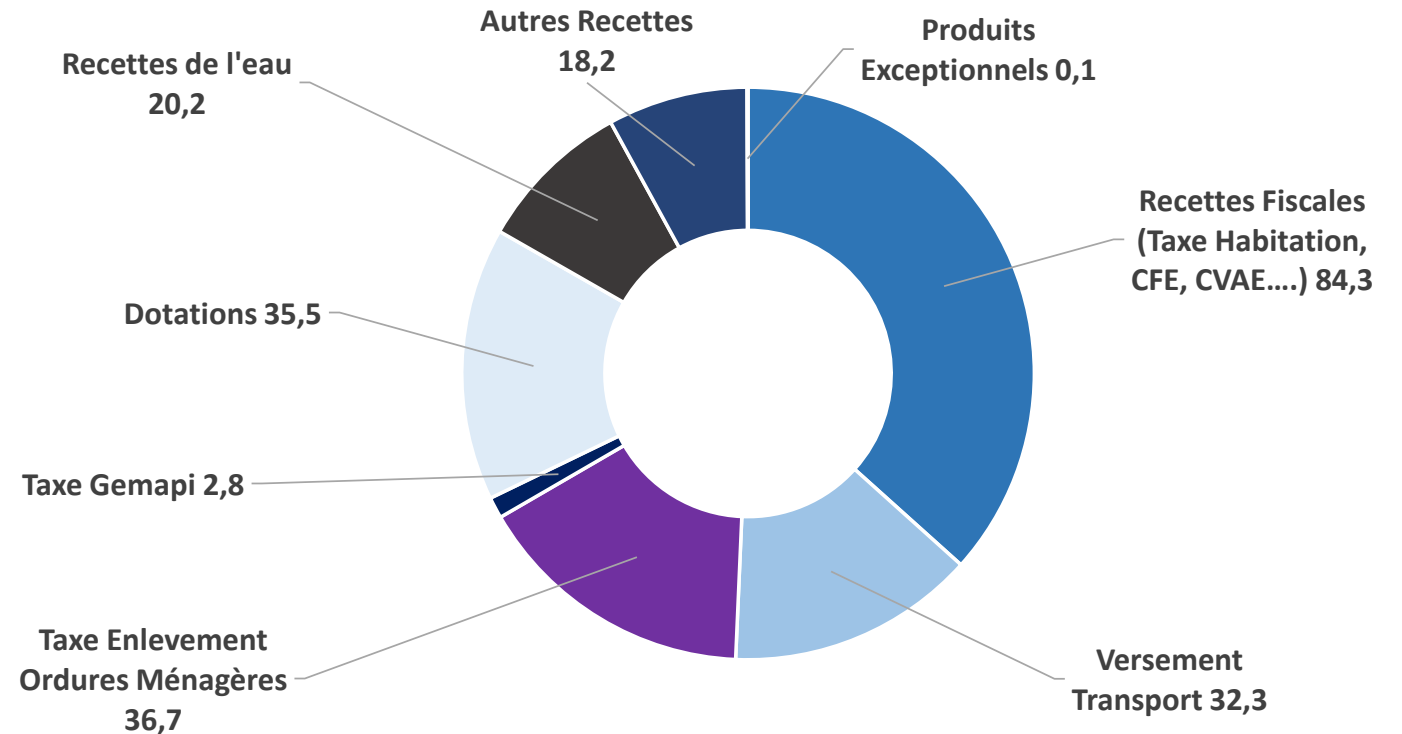
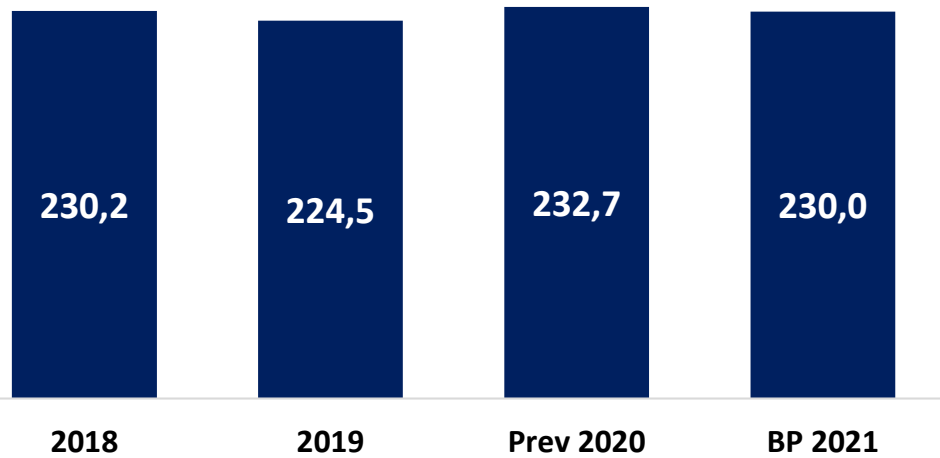
Jusqu'à mi 2020, les effectifs de la collectivité ont connu une hausse régulière.

2021 est une année de retournement avec pour la première fois une baisse attendue des effectifs.

	2018	2019	2020 prev	2021 ROB
Titulaires	399,0	425,9	430,4	417,8
Non titulaires	80,3	81,5	81,8	66,5
TOTAL	479,4	507,4	512,2	484,2

Ressources des sections fonctionnement (M€)

Projection Recettes pour 2021 (Hors opérations inter-budgétaires)



Niveau des taux d'imposition

En 2021 il n'est pas prévu de faire évoluer les taux d'imposition en vigueur qui alimentent le budget principal.

Concernant les budgets annexes déchets et Grand Cycle de l'eau, une progression des recettes s'est avérée nécessaire :

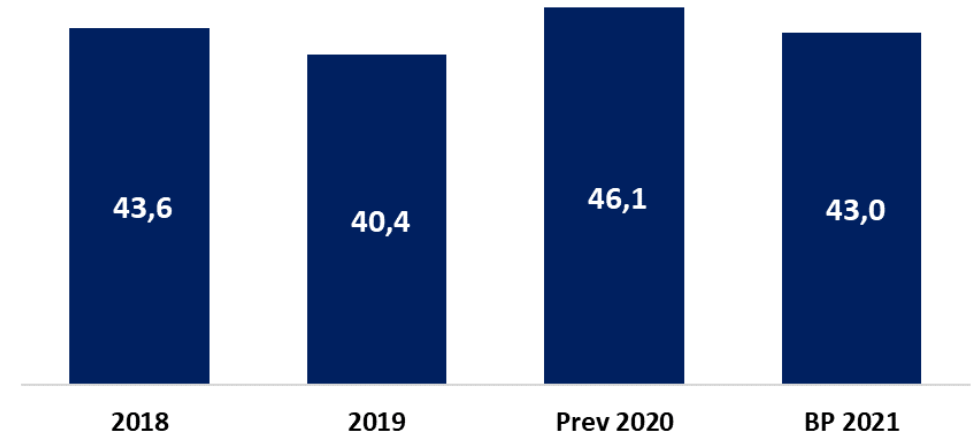
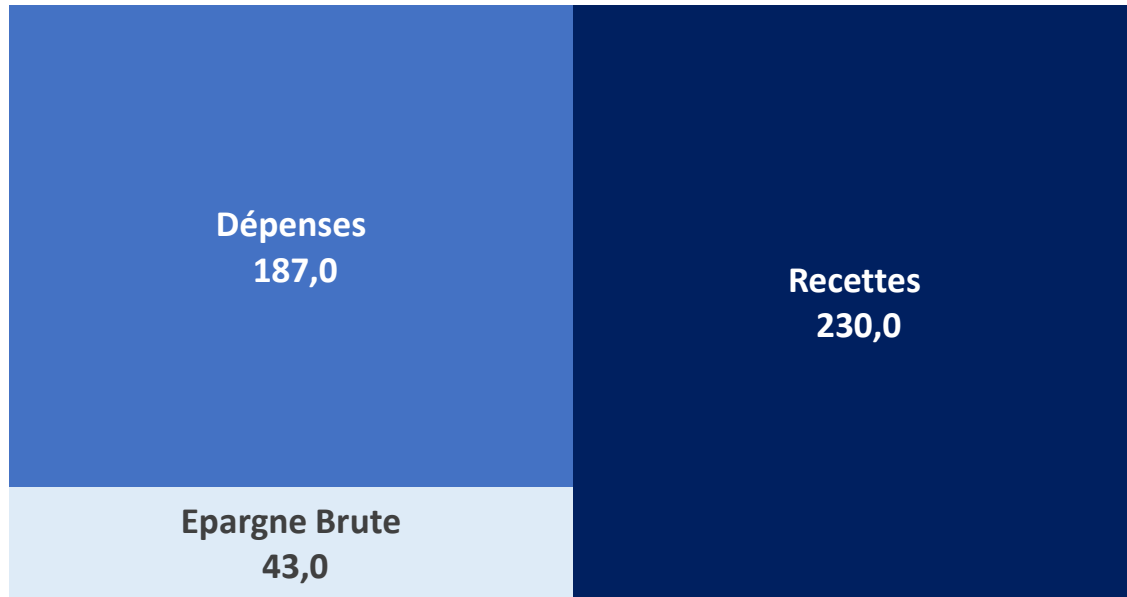
- Evolution de la TEOM afin d'assurer l'équilibre budgétaire
- Introduction d'une taxe GEMAPI afin de financer le programme d'investissement nécessaire à la prévention des inondations

Les différents taux d'imposition de Nîmes Métropole et leurs évolutions :

		2020	2021
Budget principal	Taux CFE	34,30%	34,30%
	Taux foncier bâti	0,00%	0,00%
	Taux foncier non bâti	4,09%	4,09%
Budgets annexes	Taxe enlèvement ordures ménagères	10,71%	11,71%
	Versement Mobilité	1,80%	1,80%
	Produit GEMAPI M€	0	2,76

Ressources et charges des sections fonctionnement (M€)

Projection épargne brute



Nîmes Métropole dispose de 43 M€ d'Epargne Brute qui lui permettent de financer son programme d'investissement. Si on retraits de ce montant le remboursement des emprunts (24,8 M€), le niveau d'Epargne Nette pour 2021 est de 18,2 M€

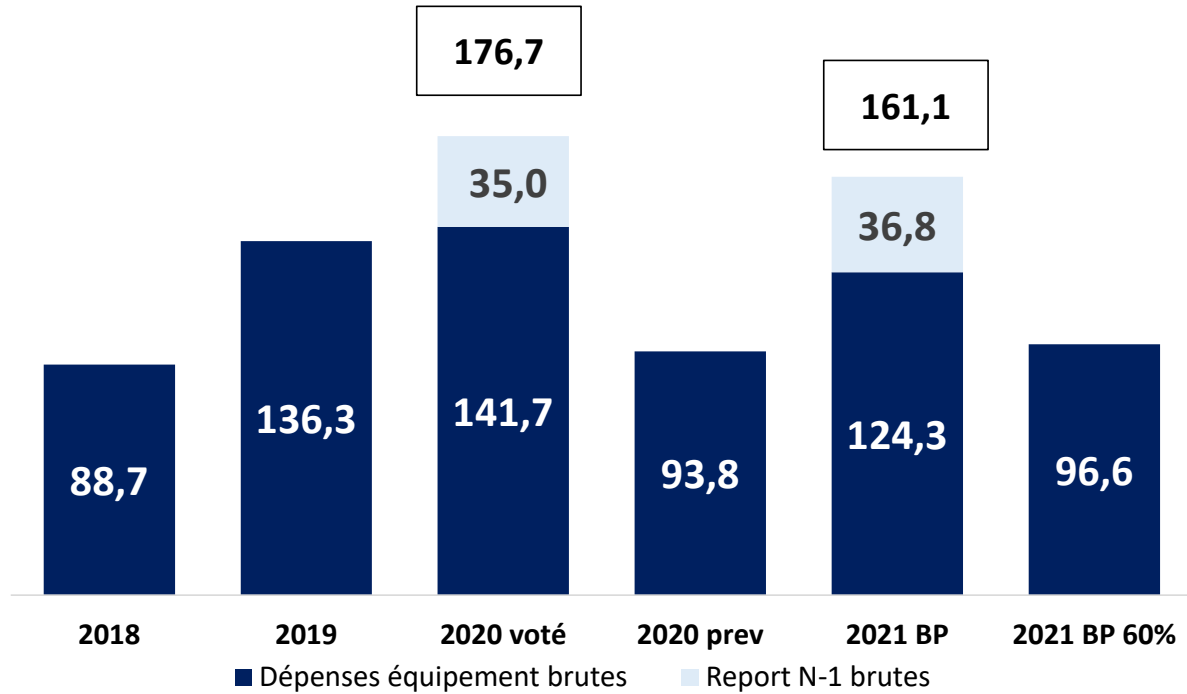
Ressources et charges des sections fonctionnement (M€)

Projection épargne brute pour 2021

Epargne Brute	Prev 2020	BP 2021
Budget Principal	22,4	13,6
Budget Eau	10,1	5,7
Budget Assainissement	9,5	9,3
Budget SPANC	0,1	0,0
Budget Transport	5,8	6,2
Budget GCE	-2,2	5,0
Budget Aeroport	-0,4	0,5
Budget Déchets	-0,2	0,9
Budget Gécko	1,1	1,8
TOTAL	46,1	43,0

Charges des sections investissement (M€)

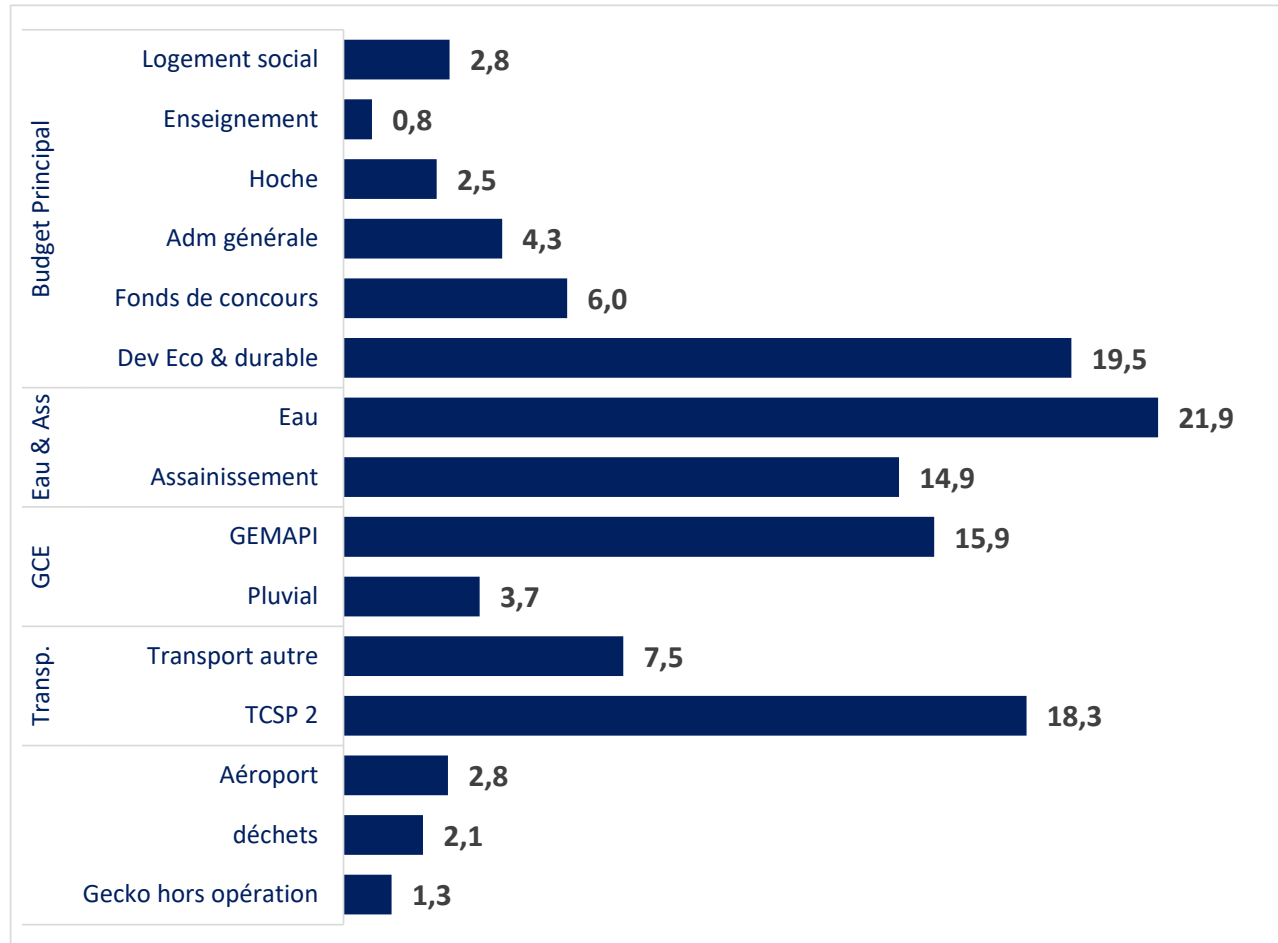
Projection dépenses équipement pour 2021



	2018	2019	Voté 2020	2020 prev	2021 BP	2021 BP 60%
% Réalisation	55%	62%	100%	53%	100%	60%

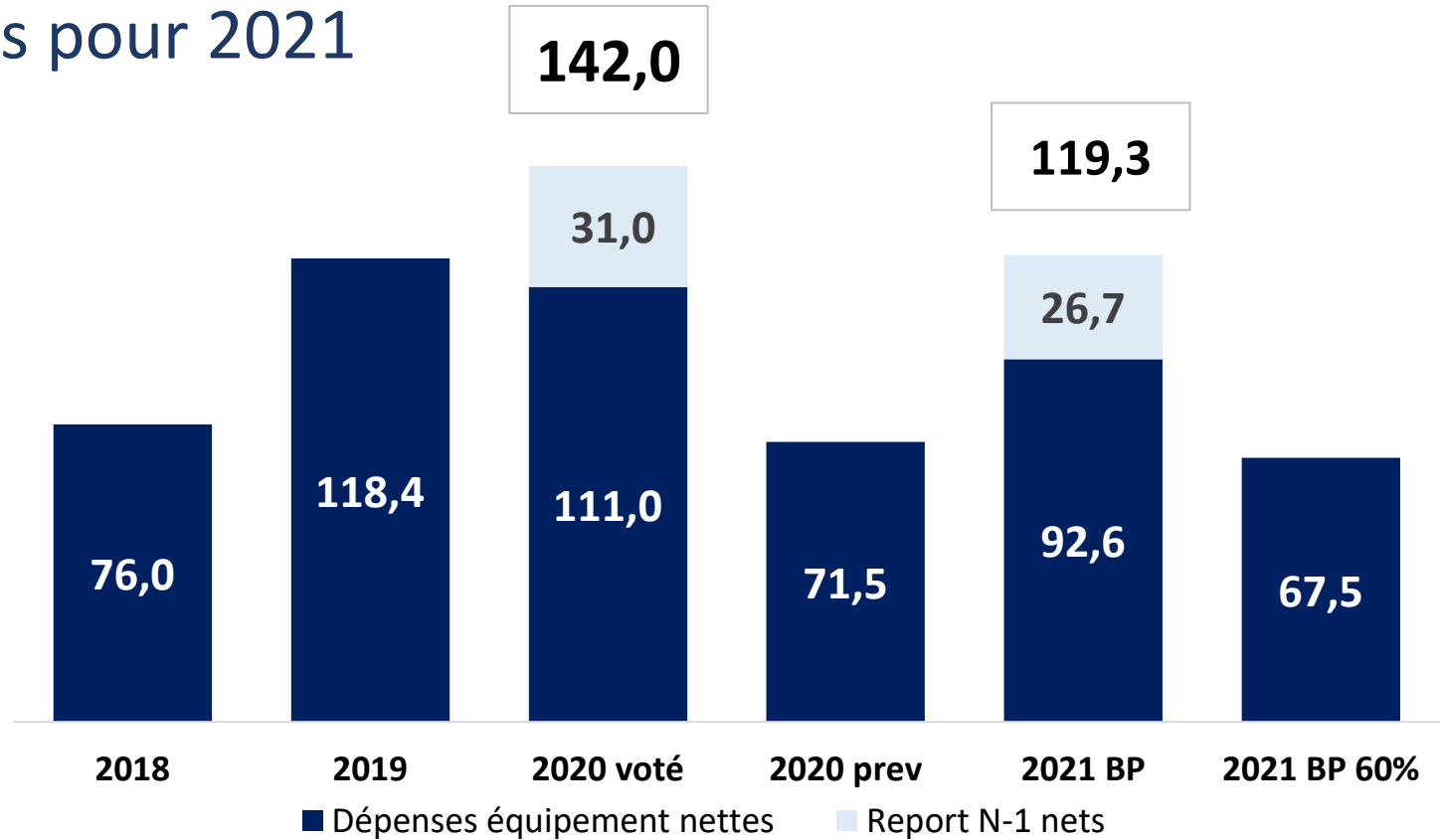
Charges des sections investissement (M€)

Projection dépenses équipement pour 2021 (hors reports)



Dépenses des sections investissement (M€)

Dépenses équipement nettes de subventions et FCTVA budgétées et projetées pour 2021



	2018	2019	Voté 2020	2020 prev	2021 BP	2021 BP 60%
% Réalisation brut	55%	62%	100%	53%	100%	60%

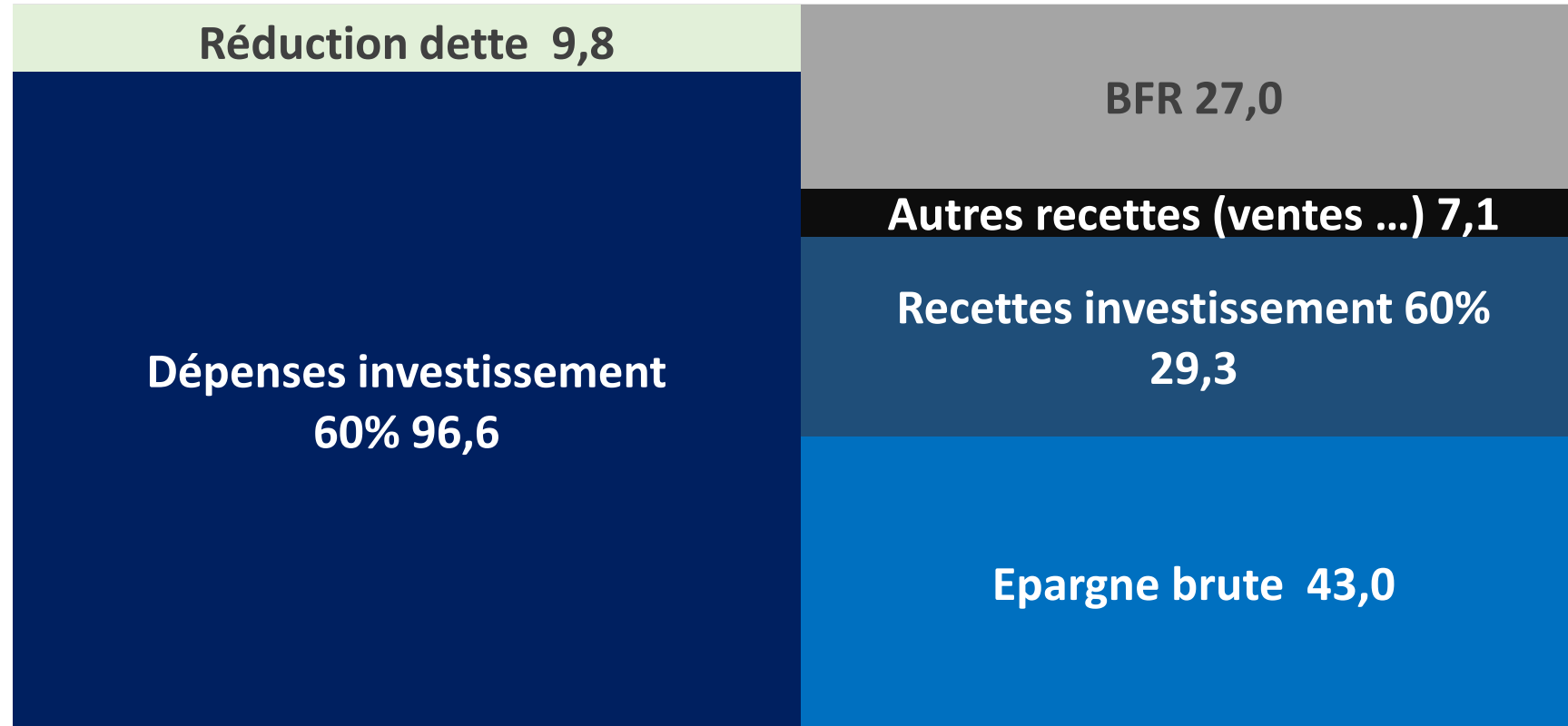
Financement des dépenses d'investissement (M€)

Situation budgétée pour 2021 (réalisation 100%)

Dépenses équipement	124,3	Reports recettes investissement	10,1
		Autres (cessions ...)	7,1
		Emprunts	95,8
		FCTVA	7,5
Reports dépenses équipement	36,8	Subventions	24,4
Remboursements emprunts	26,8	Epargne brute	43,0

Financement des dépenses d'investissement (M€)

Situation projetée (60% de réalisation)



En prenant en compte un taux de réalisation du même niveau que les années passées nous anticipons, pour la première fois depuis la création de l'agglomération, une baisse de l'endettement de l'ordre de 10 Mios d€.

Crédits d'investissements pluriannuels (M€) : AP/CP

Libellé AP	TOTAL AP	Crédits 2021
BUDGET EAU	36,24	12,01
BUDGET ASSAINISSEMENT	23,72	4,27
BUDGET PRINCIPAL	108,30	18,64
BUDGET TRANSPORTS	138,36	19,33
BUDGET OM	13,0	0,9
BUDGET GCE	6,96	0,11
BUDGET GECKO	1,52	0,05
TOTAL TOUS BUDGETS	328,12	55,28

**1/3 des Investissements votés
en 2021
sont intégrés dans des AP/CP**

16 projets d'investissements, du fait de leur pluri-annualité, sont gérés en Autorisations de Programme (AP).

Afin de tenir compte du montant réel des dépenses de 2020, le montant des AP/CP est revu lors du Budget Supplémentaire (BS). Les montants indiqués ci-dessous, correspondent donc aux AP/CP à voter lors du BP de 2021 sans tenir compte des lissages qui pourront intervenir ultérieurement.

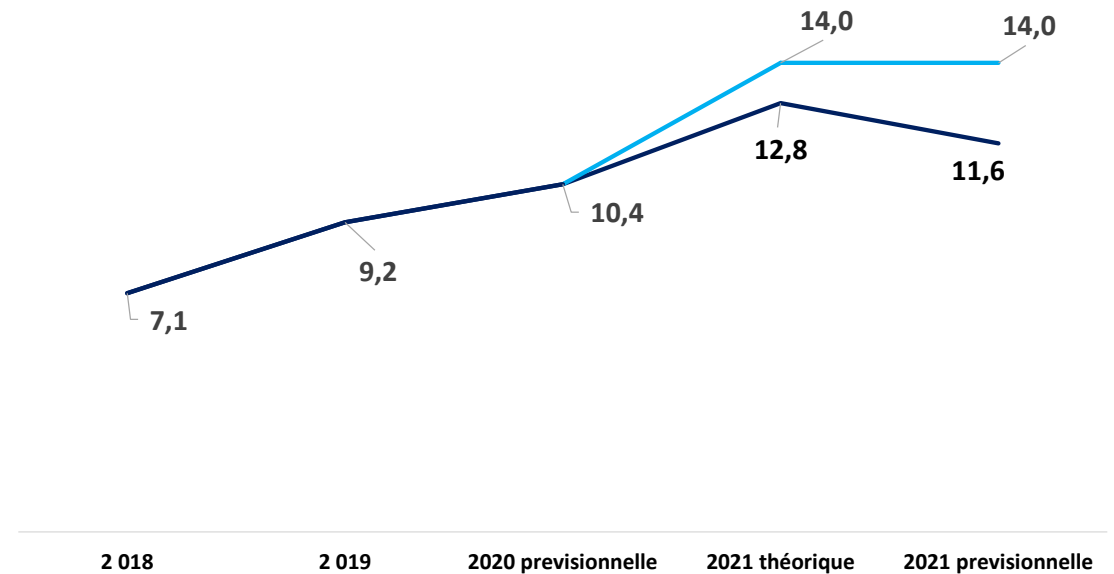
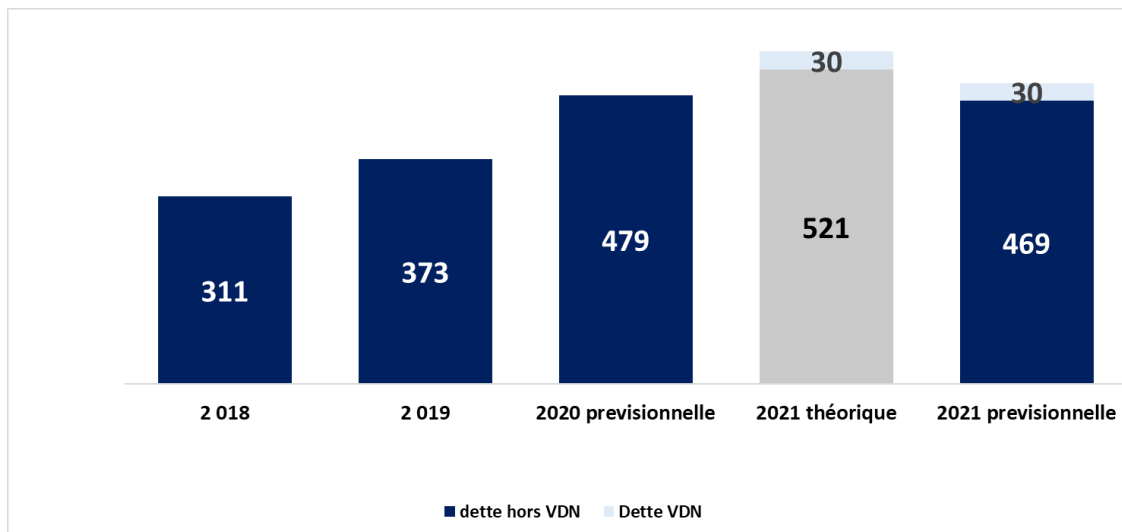
Le CP est la limite maximale de montant à mandater sur l'exercice correspondant. Le budget peut être inférieur au CP.

Niveau d'endettement (M€) et capacité désendettement

Le travail important réalisé depuis le mois de juillet 2020 porte ses fruits.

En prenant en compte la trésorerie de fin d'année 2020 (55 M€) et un taux probable de réalisation des investissements de 60%, on aboutit, fin 2021, à une dette hors GEMAPI de 469 M€, en diminution de 10 M€ par rapport à 2020.

Y compris dette GEMAPI, l'évolution de l'endettement est la suivante :

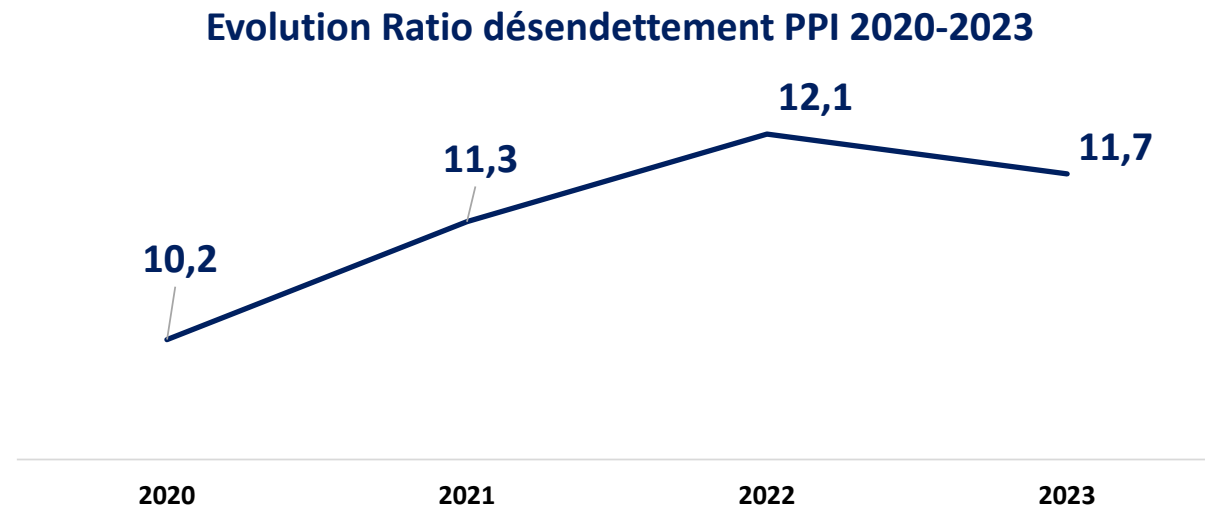
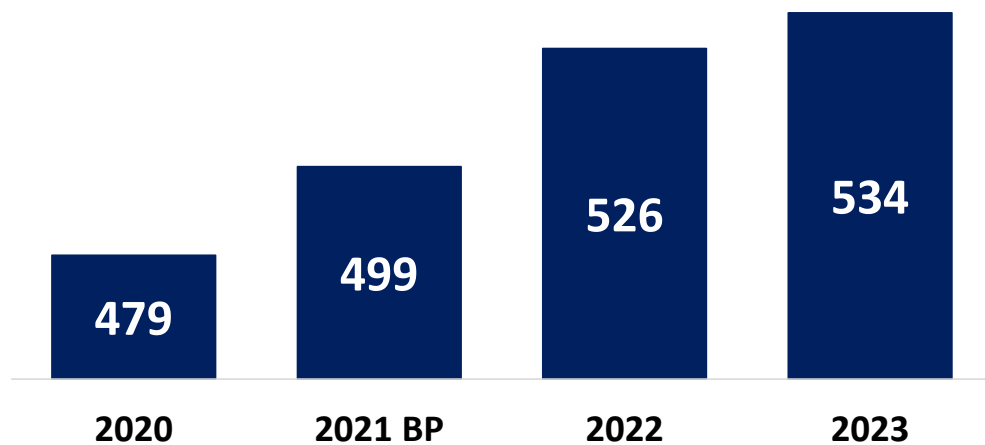


Principaux ratios du budget principal

	2019	2020 prev	2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	398,4	404,7	415,5
Recettes réelles de fonctionnement / population	459,8	489,9	467,2
Dépenses d'équipement brut / population	86,5	47,1	101,4
Encours de dette / population	373,0	541,1	549,9
DGF / population	91,3	89,0	86,5
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16%	17%	16%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100%	88%	96%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19%	10%	22%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	81%	110%	118%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	14%	18%	11%

Vision prospective

Vision prospective de la dette 2020-2023 (M€)



Les prévisions prennent en compte les éléments de produits de cessions et de subventions portées à notre connaissance au moment de l'élaboration du ROB. Avec ces éléments, le ratio de désendettement passerait de 10,2 années en 2020 à 11,7 années en 2023. Le montant de l'endettement des années 2022 et 2023 devrait être inférieur.